

Déclaration préalable à la CAPA du 24 janvier 2011

Dès la 1^{ère} semaine de janvier, Monsieur le Secrétaire Général du Rectorat convoquait les uns après les autres les directeurs des CIO départementaux de Seine-Maritime et leur présentait les projets de restructuration des services. Même si nous pouvons saluer la volonté de Madame le Recteur de « maintenir le maillage territorial », force est de constater que de nombreux problèmes subsistent qui rendent la plupart de ces projets inacceptables tels quels. Ajoutons que ces projets, présentés comme non négociables, n'ont fait l'objet d'aucune concertation préalable avec les directeurs de CIO concernés, ni leurs équipes, ni les représentants du personnel.

Il est clair que le principe directeur de cette restructuration soit de la conduire au moindre coût, en réalisant des coupes budgétaires:

- Economies sur les moyens humains en supprimant plusieurs postes administratifs, personnels qui manqueront cruellement au service, ne serait ce que pour maintenir l'amplitude d'ouverture de petits CIO comme Montivilliers.
- Economies sur l'immobilier qui obligerait à vendre les locaux d'un CIO d'état pour financer les déménagements et compenser le désengagement financier du conseil général.

Beaucoup d'incertitudes demeurent sur le statut administratif des nouvelles «antennes», ce qui aboutit inéluctablement à une fragilisation des services. Nous apprécions que certains maires, par souci du maintien du service public, suppléent aux devoirs de la collectivité départementale et de l'Etat et assument financièrement l'hébergement des CIO. Mais l'abandon par le Ministère de l'Éducation Nationale des CIO laisse nos services au gré des changements municipaux, ce qui est contraire à la nécessaire indépendance d'un service public d'Etat.

La proposition faite au CIO de Lillebonne est inacceptable : intégration dans une maison des compétences, avec des organismes dont la vocation est davantage de s'occuper des adultes et de formation continue. Quelle autonomie pour le CIO ? Quelle identification claire pour le public en formation initiale ? Il serait question d'une salle de documentation commune. Quelle identité pour le CIO ? Un CIO est identifié par les services qu'il offre, portés par des personnels qualifiés qui accueillent le public avec une déontologie et des garanties claires quant aux informations et à l'accompagnement proposé. Comment les élèves et les familles se reconnaîtraient ils dans cette structure multiforme ? Par ailleurs, l'éloignement du centre ville sera un réel handicap pour recevoir les élèves. Enfin il n'est pas certain que la surface disponible au sein de la Maison des Compétences soit suffisante pour accueillir le CIO.

Quand au projet initial concernant Fécamp, il traduit, au mieux la méconnaissance de ce qu'est et doit être un centre d'information et d'orientation, au pire un mépris pour les missions qu'il remplit, les personnels qui y travaillent et le public qui y est accueilli.

D'autre part, nous avons les plus vives inquiétudes concernant la pérennité de postes de Directeurs dans les antennes. Qu'advient-il lorsqu'il y aura départ de l'un d'entre eux ? Que deviendra l'autonomie administrative et budgétaire de ces nouvelles structures ?

La ventilation de la maigre dotation dévolue aux CIO d'Etat qui devra désormais absorber les nouvelles antennes nous fait craindre de sévères restrictions budgétaires pour tous.

Comment seront pris en charge les indispensables déplacements des COPsy dans les établissements scolaires ? Comment les CIO pourront-ils continuer à acquérir les documents et autres matériels informatiques indispensables pour remplir leurs missions auprès de leur public ?

La vente des locaux de Sotteville, initiative du Rectorat nullement commandée par des décisions du conseil général, traduit une politique opportuniste, guidée uniquement par la volonté d'économiser quelques sous. Même si le CIO est maintenu dans son district, quitter la banlieue, même proche, après les fermetures de Maromme et Biherel est un symbole qui altère l'image d'un service d'un service de proximité qui se doit d'être au plus près son public. En outre, l'implantation d'un 2^{ème} CIO sur le territoire de la commune de Rouen ne peut que nous faire redouter une restructuration ultérieure au nom de nouvelles restrictions budgétaires.

Cette restructuration, dont nous pouvons craindre hélas qu'elle n'en soit qu'à ses débuts a lieu dans un contexte national très difficile pour la profession, avec des incertitudes concernant l'avenir des services qui s'étirent sans cesse dans le temps.

Comment ne pas faire le lien avec la création du « service public d'orientation tout au long de la vie » qui, sous l'égide du DIO, se propose de phagocytter le service d'orientation de l'Education Nationale, d'élargir les missions des conseillers d'orientation psychologues en direction du public adulte sans création de postes supplémentaires. Tout se passe comme si les rectorats, répondant à une commande nationale, préparent le terrain pour faire de la place à d'autres organismes, publics ou privés qui obtiendront la labellisation qui leur permettra d'intervenir également auprès du public en formation initiale.

Si l'on y ajoute le non remplacement de 5 collègues sur 6 partant en retraite, la nouvelle fiche RIME qui est en cours de rédaction dans le référentiel des emplois-types par la DGRH, nous ne pouvons que douter de la volonté de l'Education Nationale de sauvegarder les services d'orientation.

Relais de l'inquiétude des collègues sur le terrain, nous vous transmettons cette liste de questions restées à ce jour sans réponse formelle. En effet tous les projets qui nous ont été annoncés à ce jour l'ont été oralement. C'est inacceptable. Aussi attendons-nous des réponses **écrites** dans les meilleurs délais afin d'apaiser les vives inquiétudes de nos collègues COPSy et DCIO.

1. Mutation d'un Directeur de CIO nommé sur une antenne
 1. sera-t-il remplacé par un DCIO?
 2. si non, le poste sera-t-il transformé en poste de COP?
2. Relation avec le CIO d'état voisin
 1. L'antenne est-elle subordonnée au CIO d'état voisin?
 2. Le DCIO reste-t-il le supérieur hiérarchique des COP et du personnel administratif de l'antenne?
 3. Reste-t-il le notateur des personnels?
3. Budget
 1. Comment sera calculé le budget des antennes?
 2. Quel sera son autonomie budgétaire?
4. Equipement des antennes
 1. Comment seront équipées les futures antennes?
 2. Qui prendra en charge la maintenance des systèmes informatiques?
5. Logement des antennes
 1. quelles sont les garanties pour les CIO devenus antennes? Bail avec une collectivité propriétaire? Convention d'utilisation à titre précaire?
 2. Quelles garanties d'indépendance par rapport à la collectivité qui héberge?
6. Frais de déplacement
 1. Comment seront gérés les frais de déplacements?
 2. Avec un plafond en km?
 3. Une enveloppe annuelle en Km?
 4. Une enveloppe annuelle en Euros?